



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h32**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-09-220**

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence**, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Claudia Quirion

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 - Séance ordinaire du 13 août 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
  - 6.1 - Revenus cumulés au 31 août 2025**
  - 6.2 - Dépenses et salaires d'août 2025**
  - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 août 2025**
  - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête de l'action grâce 2025**
- 7 - CORRESPONDANCES**
  - 7.1 - A Titre d'Information**
    - 7.1.1 - Signature de la convention**
    - 7.1.2 - Programme nouveaux horizons pour les ainés**
    - 7.1.3 - Plainte d'un citoyen**
  - 7.2 - A titre Décisionnelles**
    - 7.2.1 - Projets Fonds régions et ruralité Volet 4 coopération intermunicipale**



No de résolution  
ou annotation

- 7.2.2** - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités
- 7.2.3** - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8 - RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1** - Fin de la période de probation de la Directrice générale et greffière-trésorière

- 8.2** - Fin de la période de probation de la Technicienne Comptable

- 8.3** - Fin de la période de probation de l'adjointe administrative

**9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

- 9.1** - Loisirs et Vie Communautaire

**9.2 - URBANISME**

- 9.2.1** - Rapport de l'inspectrice municipale - Août 2025

- 9.2.2** - Demande de dérogation mineure de Madame Claire Gélinas concernant la propriété du 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines (lot 5 180 999)

**9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

- 9.3.1** - Congrès travaux publics

- 9.3.2** - Service internet au nouveau garage municipal

**9.4 - SECURITE CIVILE**

**10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**11 - AFFAIRES NOUVELLES**

**12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

**13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

**3 - MOT DU MAIRE**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2025-09-221

**4.1 - Séance ordinaire du 13 août 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 13 août 2025;

**En conséquence**, Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 13 août 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

**5 - PÉRIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**

**Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.**

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 1. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence.



No de résolution  
ou annotation

Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

## 6 - ADMINISTRATION

### 6.1 - Revenus cumulés au 31 août 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 31 août 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 750 159.51\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

**2025-09-222**

### 6.2 - Dépenses et salaires d'août 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'août 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 0.00\$. ainsi que des factures s'élevant à 114 766.77\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2025. Auquel s'ajoute un montant de 36 891.42\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 août 2025. Le tout totalisant un montant global de 151 658.19\$

Adopté à l'unanimité.

### 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 août 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 31 août 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

**2025-09-223**

### 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la fête de l'action grâce 2025

**CONSIDÉRANT** les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** le congé de la fête du travail sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 9 octobre 2025 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 14 octobre 2025 aux heures habituelles;**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 7 - CORRESPONDANCES

### 7.1 - A Titre d'Information

#### 7.1.1 - Signature de la convention

Nous avons procédé à la signature de la convention le jeudi 21 août 2025.



No de résolution  
ou annotation

2025-09-224

### 7.1.2 - Programme nouveaux horizons pour les ainés

Appel à projet pour un projet pour le programme nouveaux horizons pour les ainés

### 7.1.3 - Plainte d'un citoyen

Formulaire de plainte reçu d'un citoyen

## 7.2 - A titre Décisionnelles

### 7.2.1 - Projets Fonds régions et ruralité Volet 4 coopération intermunicipale

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé un appel des projets dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4, permettant l'obtention d'un soutien financier;

**ATTENDU QU'** à la suite de discussions récentes avec des municipalités voisines à Saint-Valère certains projets ont été soulevés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a retenu deux projets intermunicipaux, la mise à jour partagée des règlements municipaux et l'offre élargie de loisirs par le biais d'un regroupement avec une ou plus de municipalités avoisinantes;

**ATTENDU QUE** le dépôt des projets doit être présenté au MAMH en début 2026 et que celui-ci est conditionnel à ce qu'au moins une autre municipalité convient de se joindre à Saint-Valère;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu,

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère opte pour deux projets intermunicipaux: la mise à jour de ses règlements et l'offre élargie en loisirs;

**QUE** la directrice générale soit autorisé à transmettre cette décision de la Municipalité auprès des municipalités voisines;

Adopté à l'unanimité

2025-09-225

### 7.2.2 - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

**ATTENDU QUE** plusieurs programmes du Gouvernement destiné aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

**ATTENDU QUE** cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(es);

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **DE** demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.
- **DE** transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.



No de résolution  
ou annotation

- **DE** transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-09-226

**7.2.3 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÉTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA À ÉTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Communication est donnée d'un rapport d'Annick Girouard Directrice générale, relatif au rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

**ATTENDU** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis, résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valère approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**8 - RESSOURCES HUMAINES**

2025-09-227

**8.1 - Fin de la période de probation de la Directrice générale et greffière-trésorière**

**ATTENDU** la résolution numéro 2025-02-61 adoptée en séance extraordinaire du 20 février 2025 relative à l'embauche de madame Annick Girouard à titre de Directrice générale et greffière-trésorière et la période de probation se terminant le 25 août 2025;

**ATTENDU QUE** madame Annick Girouard satisfait les exigences requises au poste de Directrice générale et greffière-trésorière et a complété avec succès la période probatoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu :

- **QUE** soit confirmée la permanence de madame Annick Girouard à titre de Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité

2025-09-228

**8.2 - Fin de la période de probation de la Technicienne Comptable**

**ATTENDU** la résolution numéro 2025-03-85 adoptée en séance ordinaire du 10



No de résolution  
ou annotation

mars 2025 relative à l'embauche de madame Mélissa Roberge à titre de Technicienne Comptable et la période de probation se terminant le 25 août 2025;

ATTENDU QUE madame Mélissa Roberge satisfait les exigences requises au poste de Technicienne Comptable et a complète avec succès la période probatoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- QUE soit confirmée la permanence de madame Mélissa Roberge à titre de Technicienne Comptable de la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité

2025-09-229

### **8.3 - Fin de la période de probation de l'adjointe administrative**

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-141 adoptée en séance ordinaire du 5 mai 2025 relative à l'embauche de madame Mélanie Potvin à titre d'adjointe administrative et la période de probation se terminant le 25 août 2025;

ATTENDU QUE madame Mélanie Potvin satisfait les exigences requises au poste d'adjointe administrative et a complète avec succès la période probatoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- QUE soit confirmée la permanence de madame Mélanie Potvin à titre d'adjointe administrative de la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité

## **9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**

### **9.2 - URBANISME**

2025-09-230

#### **9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Août 2025**

IL est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

**D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois d'août 2025 Lequel rapport fait mention de:

En août, j'ai fait en moyenne 8 heures par semaine.

Principale demande :

  Suivi des demandes des citoyens (12), agents d'immeubles (1), agent d'assurance (0), notaire (0) et autres.

  - Analyse de demandes de permis (9).

  - Émission de 12 permis (voir liste en annexe)

Demande spécifique :

  - Recherche et rencontre pour un potentiel acheteur de l'Érable Rouge (historique, permis, autorisation à la CPTAQ...)



No de résolution  
ou annotation

2025-09-231

- Inspection pour des dossiers infractions
- Analyse et traitement d'une demande de dérogation mineure (CCU, Avis public, présentation...)
- Avis d'infraction pour des travaux sans permis.
- Recherche pour l'ajout de garde-fou en rive

Amélia Lacroix

**9.2.2 - Demande de dérogation mineure de Madame Claire Gélinas  
concernant la propriété du 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines (lot 5  
180 999)**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

JEUDI LE 4 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la réunion régulière du comité consultatif d'urbanisme tenu, le jeudi le 4 septembre 2025 au bureau de la Municipalité de Saint-Valère de 16 h 20 à 16 h 32.

**Sont présents: Messieurs Christian Guillemette**

**Guy Dupuis**

**Madame Joséeane Turgeon**

Est aussi présent : Madame Amélia Lacroix

Est absent : Monsieur Hugo Chrétien

**Guy Pépin**

La séance est ouverte à 16h20 par madame Amélia Lacroix, secrétaire de la réunion.

**01-2025 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Christian Guillemette et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**02-2025 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2025**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal du 19 juin 2025 a été présenté et lu par les membres du comité durant la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Christian Guillemette, que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 juin 2025 soit accepté tel que rédigé.

**04-2025 Demande de dérogation mineure de Madame Claire Gélinas concernant la propriété du 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines (lot 5 180 999)**

**ATTENDU QUE** Madame Claire Gélinas a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 1330, chemin de la Vallée-Des-Plaines, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur les lots 5 180 999 du cadastre du Québec, situé dans la zone RA-14 du plan de zonage de la municipalité;



No de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser la construction d'un logement intergénérationnel ayant une superficie de plancher de 75 % de la superficie de plancher totale du logement principal alors que le règlement de zonage 006-2024 prévoit la superficie de plancher maximum d'au plus 50 % de la superficie de plancher totale du logement principal, sans compter les parties communes;

**ATTENDU QUE** la résidence a une petite superficie;

**ATTENDU QUE** dû à la forme du terrain l'espace en cours arrière est très limité;

**ATTENDU QUE** refuser la demande occasionnerait un préjudice à la propriétaire qui ne pourrait obtenir l'aide qu'elle a besoin.

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Joséane Turgeon, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de Madame Claire Gélinas afin d'autoriser la construction d'un logement intergénérationnel ayant une superficie de plancher de 75 % de la superficie de plancher totale du logement principal, soit 1680pi2.

05-2025 Varia

Aucun sujet n'est apporté.

06-2025 Levée de la séance

Il est proposé par Christian Guillemette à 16 h 32 que la séance soit levée.

---

Christian Guillemette Amélia Lacroix,

Président Inspecteur régional en bâtiments

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin d'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation qui a été fait à la municipalité.

Adopté

à

l'unanimité

### 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

#### 9.3.1 - Congrès travaux publics

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès pour les travaux publics constitue un évènement incontournable pour ses membres et offre un vaste de choix de formations et une programmation riche composée de conférence et de moments dédiés au réseautage;

2025-09-232



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès annuel des travaux publics (TP) offre diverses formations pour ses membres qui s'avèrent très pertinentes et utiles dans l'accomplissement de leurs tâches;

Sur la proposition de le conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **D'AUTORISER** la participation du directeur de la voirie de la municipalité au congrès annuel des travaux publics 2025 qui se tiendra le **22 et 23 octobre 2025 au coût de 1385.00\$ taxes non comprises.**
- **QUE** les frais d'hébergement et de nourriture soient remboursés ainsi que les frais de déplacement soient remboursés telle que la politique interne le mentionne.

Adopté à l'unanimité.

**2025-09-233**

#### **9.3.2 - Service internet au nouveau garage municipal**

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **QUE** le nouveau garage doit se doter d'un service internet pour faciliter le travail du Directeur de la voirie lors des demandes de soumissions ou pour tout autre travail;
- **QUE** le coût mensuel est de 79.95\$ avant taxes;

Adopté à l'unanimité

#### **9.4 - SECURITE CIVILE**

#### **10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

#### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :246; # transactions; 527; # livres numérique 23

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

#### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**2025-09-234**

#### **14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 20h10



No de résolution  
ou annotation

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Marcel Normand  
Maire

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand

Marcel Normand  
Maire

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière